

## MOTION USD 02

### Préambule de la Constitution :

Article 10 : La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

Article 11 : Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

Nous dénonçons à ce jour, par notre action, la déstructuration, que nous préférons appeler la casse, prévue des hôpitaux de proximité de l'Aisne qui mettent gravement en danger la population de notre département.

Seuls les hôpitaux de Saint-Quentin et de Soissons assureront la permanence des soins 24h sur 24h, toutes spécialités confondues ; sans aucune autre aide possible par les autres structures hospitalières existantes sur le département.

Comment imaginer les répercussions de cette politique imposée à la population dans un département déjà durement touché par la désertification médicale, le chômage, la précarité, le vieillissement, ... ?

Cette impossibilité de l'égalité à l'accès aux soins est accentuée par l'augmentation des frais de transport lié à l'obligation pour la population de se déplacer pour se soigner, rendre visite à ses proches d'autant plus s'il s'agit de personnes âgées.

Pourquoi cette différence ?

Pour les hôpitaux de Saint-Quentin et Soissons, la dégradation liée aux fermetures de services des urgences des hôpitaux de proximité va générer un afflux de patients entraînant une surcharge de travail. Ceci ne permettra plus d'accueillir les patients en toute sécurité et avec toute l'attention qui leur est due.

Pour les autres hôpitaux du départements :

A Laon, La CGT exige la remise en place des soins continus, la mise en service de l'hélistation, le retour du service d'orthopédie et surtout le déménagement de la maternité accompagné de l'emménagement des autres services dans les nouveaux locaux construit dernièrement à cet effet ; une direction à la hauteur de la capacité de service public à mettre en œuvre sur le Laonnois ;

A Chauny, Hirson, Château-Thierry, La CGT exige la fin de la suppression des services et la remise en place de la permanence et de la continuité des soins dans les hôpitaux de proximité ;

A Prémontré, La CGT exige le respect de la dignité et de l'intimité de tous les individus. Ainsi, il est regrettable que certains patients soient hospitalisés dans les chambres d'isolement faute de place, ou réveillés la nuit pour être transférés dans un autre pavillon faute de place. Elle exige également le maintien des spécificités : la pédopsychiatrie n'est pas la pédiatrie et la prise en charge des patients doit être complète ; de la consultation à la prise en charge en internat.

A Villiers-Saint-Denis, La CGT exige la suppression des astreintes radiologiques et des délocalisations partielles des laboratoires. Elle condamne l'impossibilité de recruter des médecins, même des titulaires de diplôme étranger et la suppression du *numerus closus*.

Pour tous les établissements, il est exigé la mise en œuvre d'un réel dialogue social intra et extra hospitalier, différent de celui simulé par l'ARS.

L'état d'usure professionnelle du personnel soignant, l'augmentation des suicides passés sous silence, l'hypocrisie de certains médecins n'osant pas s'engager, la nouvelle gouvernance néo-libérale de Bachelot qui perdure malgré les résultats des urnes, ont cassé la confraternité et l'empathie des hospitaliers.

Les médecins deviennent les vecteurs de la rentabilité, du management, de l'efficience, ...

Enfin, il ne faut pas oublier les frais que la population doit supporter pour se soigner : baisse des remboursements, augmentation des forfaits hospitaliers (3 € en 1983 et a peu près 20 € actuellement), franchise sur les médicaments, dépassements d'honoraire (1 500 € pour une prothèse, etc.), ...

En conclusion, la CGT revendique la totale gratuité des soins, l'abrogation de la loi Bachelot et la suppression des ARS et des ordres professionnels.

IPNS.- NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.